

RÈGLEMENT DU CONCOURS

CE CONCOURS EST ORGANISÉ PAR

TIME OUT: Time Out France
(l'organisateur) 948 448 949
18 Rue Saint Marc, 75002, Paris, France

QUEL EST LE PRIX ?

Un bon Amazon d'une valeur de € 500 euros. Ce prix est désigné sous le nom de **Dotation** dans le présent règlement.

👉 Il y a d'autres **conditions supplémentaires** qui s'appliquent au concours et à sa dotation :
https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html%3FnodeId=548558&app-nav-type=modal/ref=gcui_d_e_tc_o_d

QUAND PUIS-JE PARTICIPER AU CONCOURS ?

Date de début: 1 septembre 2025 à 08h00

Date de fin: 30 septembre 2025 à 23h59

COMMENT PUIS-JE PARTICIPER ?

Étape 1 : Remplissez le sondage trouvé à www.timeout.com/2025research et assurez-vous d'inclure votre nom et votre adresse e-mail.

Étape 2 : C'est tout ! Assurez-vous simplement de terminer l'étape 1 avant la date de fin.

👉 En téléchargeant votre participation, vous entendez participer au Concours et acceptez le présent règlement du Concours.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le Concours est ouvert à tous les résidents de France métropolitaine âgés de plus de 18 ans, à l'exception des employés de Time Out et de son partenaire commercial, de ses agents, de ses sous-traitants et des membres de leur famille. Le gagnant doit être âgé de 18 ans ou plus - vous ne serez pas éligible à la dotation si vous avez moins de 18 ans.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Après avoir soumis votre candidature, vous serez inscrit à un scrutin généré par ordinateur, à partir duquel un gagnant sera sélectionné au hasard. Le gagnant sera informé par Time Out par e-mail dans les 5 jours suivant la date de fin.

AUTRES RÈGLES

1. Time Out se réserve le droit d'exclure toute participation au Concours et à tout moment s'il y a des raisons de penser que le participant a enfreint l'une des règles.
2. Toutes les participations doivent être soumises par son auteur original lors de l'inscription.
3. Toutes les participations jugées inappropriées ou offensantes par Time Out seront disqualifiées.
4. Le gagnant sera informé par Time Out en utilisant les informations de contact soumises dans l'inscription du gagnant. Il pourra être demandé au gagnant de fournir une preuve d'identité. Tout gagnant qui ne pourra pas être contacté ou ne parviendra pas à reprendre contact dans les 72 heures suivant la notification sera disqualifié, auquel cas le gagnant perdra son droit au prix, aucune compensation ne sera accordée et un participant de réserve sera sélectionné au hasard comme un gagnant alternatif.
5. La Dotation n'est ni négociable, ni transférable, ni remboursable.
6. En cas de circonstances imprévues, Time Out se réservent le droit de remplacer la dotation par un autre de valeur égale ou supérieure.
7. Le nom du gagnant peut être réclamé en adressant une demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse indiquant pour quel concours vous souhaitez obtenir les coordonnées du gagnant, à Time Out France, au 18 Rue Saint Marc, 75002, Paris, France ou par e-mail à competitions@timeout.com. La demande doit être envoyée dans un délai d'un mois après la date de fin du Concours.
8. En s'inscrivant au Concours, tous les participants acceptent que leurs données personnelles soient enregistrées par Time Out à des fins administratives.
9. Les informations concernant le gagnant, récoltées par Time Out seront limitées aux nom, prénom et au pays uniquement, conformément aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.
10. Les droits d'auteur de toutes les participations soumises dans le cadre de ce Concours restent la propriété des participants respectifs. Toutefois, les participants acceptent qu'en soumettant une participation au Concours, ils accordent à Time Out une licence mondiale libre de redevances, perpétuelle et irrévocable pour utiliser et republier leur participation. Cela inclut le partage de leur participation et sa publication par Time Out, dans le monde entier dans l'une de leurs publications sur les réseaux sociaux, sur leurs sites Web et/ou dans tout matériel promotionnel.
11. Time Out décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage, quelle qu'en soit la cause, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes ou dommages indirects ou consécutifs ou les blessures corporelles (à l'exception du décès ou des blessures corporelles causées par la propre négligence de Time Out) en lien avec la Dotation.
12. Si un acte, une omission, un événement ou une circonstance se produit qui échappe au contrôle raisonnable de Time Out et qui empêche Time Out de se conformer au présent règlement, ni Time Out ne seront responsables de tout manquement ou retard dans l'exécution de leurs obligations. Time Out se réserve le droit de modifier, de retarder, de reporter ou d'annuler le Concours en cas de circonstances indépendantes de sa volonté.
13. Le présent Concours et le présent règlement sont régis par le droit français et soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.
14. L'organisateur du Concours est Time Out France dont le siège social est situé 18 Rue Saint Marc, 75002, Paris, et toute référence à Time Out désigne Time Out France. Time Out a le droit de

TIME OUT FRANCE - Règlement du concours

céder une licence sur tous les droits accordés à Time Out à ses sociétés associées et à ses licenciés.